CTM du 12 juillet 2018 : arbitrages reportés à la rentrée

Le comité technique ministériel (CTM) réuni le 12 juillet 2018 était présidé par le secrétaire général par intérim du ministère de l'Agriculture, Philippe Mérillon. La CFDT y était représentée par Jacques Moinard, Philippe Hedrich, Gisèle Bauland et Stéphanie Clarenc.

Dans sa déclaration liminaire, reproduite ci-dessous, la CFDT évoque le départ inopiné de la secrétaire générale et s'interroge sur la manière dont le gouvernement conçoit le dialogue social. Elle aborde également le rapport CAP22 et l'éventualité d'un rattachement des agents des SEA à l'ASP.

Ce CTM a également évoqué la campagne 2018 du RIFSEEP, le nouveau calcul du CIA pour les agents logés par nécessité absolue de service, la réforme de l'apprentissage.

Déclaration liminaire de la CFDT

« *Monsieur le secrétaire général par intérim,*

En cette période de réforme pour la fonction publique, de

bouleversement dans l'organisation de nos missions avec des conséquences potentiellement importantes pour les agents, et alors que vous devez également assurer dans quelques mois le bon déroulement des élections professionnelles, votre tâche ne va pas être facile.

Nous avons été surpris du départ précipité de Valérie Métrich-Hecquet, secrétaire générale depuis 2014, qui vient d'être nommée directrice générale de la DGPE.

Dans ce contexte qui nécessite un dialogue intense entre le secrétariat général et les représentants des personnels, nous éprouvons un sentiment de mépris de la part du gouvernement, qui continue d'instrumentaliser le dialogue social. Les réunions de travail au niveau de la fonction publique s'enchaînent à un rythme effréné mais, au final, les organisations syndicales ne sont pas entendues.

Le dialogue social au sein de notre ministère, conduit durant près de 4 années par Valérie Métrich-Hecquet, avait le mérite d'être franc et transparent sur des choix d'évolution proposés par l'administration, longuement débattus.

Est-ce cette transparence, en amont des arbitrages gouvernementaux, qui a précipité le départ de la secrétaire générale ?

C'est pourtant cette transparence et la possibilité de

débattre, d'être écoutée et entendue sur les évolutions envisagées que la CFDT souhaiterait voir s'appliquer pour les projets de transformation Action publique 2022.

À la place, nous sommes suspendus à des annonces toujours repoussées… Le rapport CAP22, qui devait être au cœur des choix de transformation et qui a fait couler beaucoup d'encre, ne sera finalement pas rendu public… Quelle mascarade !

Parmi les orientations importantes envisagées pour le plan de transformation de notre ministère, la mise sous autorité hiérarchique de l'ASP des agents des SEA en charge de l'instruction des aides PAC est l'une des mesures proposées potentiellement la plus impactante pour les agents.

Nous avons pu approfondir longuement cette hypothèse en bilatérale avec la secrétaire générale quelques jours avant son départ. Nous ne sommes pas opposés a priori à cette hypothèse portée avec conviction par Valérie Métrich-Hecquet, notamment sous l'angle d'une véritable remise à plat des modalités de gestion des aides et particulièrement des relations entre les différents acteurs concernés.

Face aux nombreux dysfonctionnements, abondamment objectivés par le rapport ORSEU et le Retex PAC, cette évolution pourrait s'appuyer sur le nouveau programme de la PAC. Les choses doivent être faites sans précipitation, avec un maximum de garanties en termes de conditions de travail et de parcours

pour des agents qui subissent une situation particulièrement dégradée depuis plus de 3 ans.

Où en est-on de cette réflexion à ce jour ?

Comme nous l'avons dit à plusieurs reprises, nous aurions apprécié que notre ministre vienne s'expliquer dans cette instance, particulièrement en cette période anxiogène pour les agents. Il s'y était pourtant engagé lors de sa prise de fonction, considérant l'importance du dialogue social au sein de son ministère.

Enfin, nous ne pouvons passer sous silence la transformation majeure qui se profile insidieusement et qui pourrait bien se concrétiser rapidement avec Action publique 2022. Nous l'appelons « préfectoralisation ». La CFDT la dénonce régulièrement car elle est synonyme d'une perte irréversible et rapide de la valence « métier » de notre ministère technique. »

Départ de la secrétaire générale

Le secrétaire général par intérim, Philippe Mérillon, remercie les organisations syndicales qui ont unanimement salué le travail de Valérie Métrich-Hecquet. Il indique que son départ n'a aucune signification vis-à-vis de l'évolution et de la façon dont le ministère conçoit le dialogue social et qu'il se poursuivra comme par le passé.

Action publique 2022, SEA et ASP

Concernant AP 2022, aucune évolution, aucun arbitrage rendu sur aucun sujet. Philippe Mérillon avoue n'avoir aucune visibilité sur le calendrier pour les prises de décisions. Il semblerait qu'elles soient reportées à l'automne. On en reste donc aux mêmes éléments que ceux évoqués lors du groupe de travail AP 2022 du 13 juin.

En cas de transfert des agents des SEA en charge des aides PAC à l'ASP, Philippe Mérillon indique que le ministre a rappelé que cette évolution n'était envisageable qu'à certaines conditions, « lignes rouges » pour le ministre :

– pas d'impact sur le calendrier de paiement des aides ;

– maintien des effectifs en département ;

– profonde réforme de l'organisation et de l'architecture de l'ASP pour qu'elle soit en situation de conduire ce « nouveau métier » ;

– plan d'accompagnement ambitieux ;

– forte attention vis-à-vis des agents des SEA hors PAC (900 agents du ministère), notamment en terme de positionnement au sein des DDT, de maintien des compétences et des relations avec les autres équipes.

Le cas du statu quo pour les SEA a également été évoqué par

Philippe Mérillon, qui a indiqué que si cette option était retenue, le renforcement des liens entre l'ASP et les SEA serait quand même une nécessité.

Le secrétaire général par intérim a également acté la réalisation d'une étude d'impact afin d'évaluer les conséquences des choix qui pourraient être retenus dans le cadre d'AP 2022, notamment en termes d'effectif, de pyramide des âges, d'organisation territoriale, de chaîne de commandement et de maintien des compétences.

Il rappelle que le plan de transformation du MAA (en lien direct avec les choix qui seront retenus par le gouvernement dans le cadre d'Action publique 2022) est toujours en attente des arbitrages. Le ministre, Stéphane Travert, devrait le présenter aux organisations syndicales lors du CTM « budget » de fin septembre.

Point RIFSEEP

La note de service SG/SRH/SDCAR/2018-469 relative à la campagne 2018 du RIFSEEP a été publiée. Elle abroge la note SG/SRH/SDMEC/2016-904, qui était spécifique pour la catégorie C, puisque les agents de cette catégorie sont désormais répertoriés dans cette nouvelle note de service. Toujours pour la catégorie C, la part fixe des groupes 1 et 2 du nouveau grade C2 (grade issu de la fusion des grades d'adjoints administratifs de 1re classe et adjoint administratifs

principaux de 2e classe avec application du dispositif PPCR), a été alignée sur celle des adjoints administratifs principaux de 2e classe (ancien 3e grade avant l'application du protocole PPCR).

D'autre part, pour pallier les inversions de carrière dans la filière administrative consécutives aux changements de corps, notamment pour les agents proches de la retraite (passage de C en B et de B en A), l'administration indique que les montants de la part fixe du RIFSEEP pour le groupe 3 de la catégorie B et pour le groupe 4 de la catégorie A ont été revalorisés.

CIA pour les agents logés par NAS

La CFDT se félicite du nouveau calcul du CIA (complément indemnitaire annuel) pour les agents logés par NAS (nécessité absolue de service) qui voient son montant augmenter. Hausse légitime puisqu'une baisse du CIA au motif d'un logement par NAS constituait une réelle discrimination que la CFDT n'a eu de cesse de dénoncer.

Point sur la prochaine réforme de la formation par apprentissage

La CFDT reconnaît que la loi en cours de discussion fait naître beaucoup d'incertitudes et d'inquiétudes et fait écrire tout et n'importe quoi.

Cependant, pour elle, il est inexact de parler de 6 000 suppressions d'emplois, voire davantage, comme on a pu le lire dans la presse : les CFA emploient moins de 4 000 agents !

L'objectif de la loi étant de faire progresser le nombre d'apprentis, la CFDT ne voit pas pourquoi les CFA (ou les UFA) des EPLEFPA ne pourraient pas bénéficier de cette augmentation : un certain nombre de CFA doivent pouvoir se développer puisque le « gâteau » va grossir. De plus, elle ne craint pas que les branches professionnelles aient plus de pouvoir et de leviers. Ce sont des organismes à fonctionnement paritaire, avec des syndicats patronaux et des syndicats de salariés. Le Sgen-CFDT prendra part aux négociations avec les syndicats de branches.

La CFDT, syndicat majoritaire dans le privé, est très présente dans les branches agricoles, agroalimentaires et para-agricoles.

Et enfin, les CFA (ou UFA) agricoles, doivent pouvoir profiter de ce nouveau contexte : ils sont reconnus, performants, leurs coûts sont modérés, les agents sont compétents et les dispositifs de formation reconnus sur les territoires et par les acteurs.